

La modification du système des allocations fait débat

Le partenaire DéFI de la majorité bruxelloise s'opposera à toute modification du dispositif actuel de répartition des allocations familiales qui ne serait pas intégralement validé par le Conseil d'État, a affirmé mercredi Didier Gosuin, chef de file de la formation amarante au sein du gouvernement bruxellois.

Selon Didier Gosuin, le mécanisme que sont prêtes à adopter cinq des six formations de la majorité régionale aura un impact financier négatif au cours des cinq premières années, mais guère au-delà, contrairement au dispositif adopté en Région wallonne qui aura, selon lui, des répercussions financières significatives pour les générations futures.

« Les Wallons n'ont pas prévu de basculement intégral parce qu'ils ont placé la barre du montant de base à un niveau qui ne permet pas à la majorité MR-cdH de la financer. Le cdH (ndlr: qui fait obstruction, à Bruxelles, sur un dispositif de basculement intégral assorti d'un montant de base moins élevé qu'en Wallonie, hors mécanisme de compensation sociale) évite de dire qu'en Région wallonne le système devient impayable pour le futur au-delà de 5 ans », a dit le ministre DéFI, présentant jeudi ses bons vœux à la presse.

Didier Gosuin a ajouté qu'il n'était pas prêt à « refaire à Bruxelles le coup du photovoltaïque en Wallonie », où l'impact du financement des certificats verts avait imposé une révision du système de compensation de la production d'énergie verte.

« Pour l'instant, je ne vois pas de mouvement de foule dans les rues pour changer à n'importe quel prix le système en place. S'il n'y a pas d'accord sur un nouveau modèle d'ici la fin de la législature au sein de la majorité dont le cdH fait partie, la première responsabilité de l'échec sera celle du ministre en charge de ce dossier » (ndlr: à savoir la ministre cdH Céline Fremault qui partage cette compétence avec Pascal Smet), a-t-il commenté. ●